

*Télégramme de l'Ambassadeur de Suisse à Rome, J. de Rham,  
au Département politique<sup>1</sup>*

Rome, 28 avril 1970, 10 h 45

Vous adresse court rapport<sup>2</sup> au sujet visite C[onseiller] f[fédéral] Brugger à Milan, mais voici mes impressions quant à conversation échangée avec Bemporad au sujet ouvriers italiens.

1. Brugger a exposé très franchement situation à laquelle doit faire face Gouvernement suisse et n'a pas caché ses appréhensions au sujet issue votation sur initiative Schwarzenbach<sup>3</sup>, raison pour laquelle l'on souhaiterait du côté

---

1. *Télégramme N° 99 (copie de réception):* CH-BAR#E2001E#1980/83#3024\* (B.41.11.1).  
*Reçu:* 28 avril 1970, 14 h 30.

2. *Lettre de J. de Rham à P. Micheli du 28 avril 1970,* dodis.ch/36055.

3. *L'initiative populaire contre l'emprise étrangère a été refusée le 7 juin 1970 par 54% des voix, 13 cantons et 4 demi-cantons; cf. FF, 1970, II, pp. 301–304. Pour la position du Conseil fédéral sur l'initiative, cf. le PVCF N° 935 du 27 mai 1970,* dodis.ch/36058. *Sur l'initiative, cf. aussi*



suisse que l'on s'abstienne de tout ce qui pourrait apporter de l'eau au moulin de ceux qui pour toutes sortes de raisons seraient tentés de voter pour l'initiative<sup>4</sup>. M. Brugger a fait appel à la compréhension des autorités italiennes tout en soulignant que du côté suisse l'on avait agi dans l'intention de faire tout le possible pour éviter un succès de l'initiative qui aurait de graves conséquences pour la Suisse<sup>5</sup>.

2. Du côté italien Bemporad expliqua que le Gouvernement est très anxieux de pouvoir démontrer aux émigrants qu'il fait tout le nécessaire pour défendre leurs intérêts. Il veut éviter de donner l'impression de laisser l'initiative des opérations à l'extrême gauche qui, à des fins électorales, cherche à s'assurer le monopole de la défense des intérêts des ouvriers italiens<sup>6</sup>. Le Gouvernement italien se préoccupe de rallier au centre gauche le plus grand nombre possible d'émigrants.

3. Dans cette perspective les autorités italiennes regrettent que l'on ait fixé en septembre seulement la réunion de la Commission mixte. Malgré les réunions invoquées du côté suisse le délai paraît trop long et les autorités italiennes auraient préféré négocier une date à fixer au début de l'été.

4. Discussion générale suivit à laquelle Martino et moi-même prîmes part. Il fut suggéré du côté italien que l'on examine possibilité fixer à une date antérieure, début juillet, réunion préparatoire pour établir agenda réunion de septembre<sup>7</sup>. Ceci dans l'idée sans doute de faciliter position du Gouvernement italien qui voudrait démontrer avoir agi avec toute l'attention nécessaire. Gouvernement italien répondra à notre note dans ce sens. M. Brugger s'est borné à prendre note avec intérêt des raisons invoquées du côté italien en laissant entendre que question serait examinée sur la base réponse italienne à notre note<sup>8</sup>.

5. Tout l'entretien s'est déroulé sur un ton compréhensif et objectif de part et d'autre, du côté italien l'on souligne nécessité réunir Commission mixte également pour examiner questions techniques restées en suspens<sup>9</sup> et antérieures à situation créée par nouvelles mesures adoptées<sup>10</sup> par C[onseil] f[édéral].<sup>11</sup>

*l'exposé de A. Grübel du 3 septembre 1970, dodis.ch/34534.*

4. *Cf. la notice de B. Stofer du 1<sup>er</sup> avril 1970, dodis.ch/36269.*

5. *Sur cette question, cf. l'exposé de G. Pedotti du 6 avril 1970, dodis.ch/36042 et la circulaire de M. Gelzer aux représentations suisses du 14 mai 1970, dodis.ch/36056.*

6. *Cf. la notice de J. Rüedi du 3 avril 1970, doss. comme note 1.*

7. *Aucune réunion préparatoire n'a eu lieu. Seule une visite de courtoisie de R. Bemporad à P. Graber a eu lieu le 2 juillet 1970. Sur cette question, cf. doc. 31, dodis.ch/35600; la notice de P. Micheli à P. Graber du 15 mai 1970, dodis.ch/37038 et la lettre de A. Grübel à E. Mäder, P. Micheli, W. Martel, C. Motta et K. Locher du 17 juillet 1970, dodis.ch/36270.*

8. *Sur les discussions en vue d'une réunion préparatoire de la Commission mixte en juillet, cf. l'aide-mémoire de l'Ambassade d'Italie au Département politique du 27 avril 1970 et l'aide-mémoire du Département politique à l'Ambassade d'Italie du 15 mai 1970, doss. comme note 1.*

9. *Sur les travaux de la Commission mixte qui s'est réunie à Rome du 29 septembre–3 octobre 1970 et à Berne du 14–18 décembre 1970, cf. doss. CH-BAR#E7170B#1977/67#1390\* (241.14).*

10. *PVCF N° 505 du 16 mars 1970, dodis.ch/36175.*

11. *Annotation manuscrite en bas de page de M. Gelzer du 28 avril 1970: Habe veranlasst, dass Kopien dieses Kabels gesandt werden zur Kenntnismahme an die Herren Grübel, Mäder, Martel, Motta, Moser (Handel[sabteilung]).*